

<https://enseignants.se-uns.org/Agregation-et-mobilite-professionnelle-ou-sont-les-agreges-que-font-ils>



Agrégation et mobilité professionnelle : où sont les agrégés ? que font-ils ?

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis agrégé-e -

Date de mise en ligne : vendredi 21 janvier 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Chaque année, des milliers d'enseignants agrégés participent à des processus de mobilité professionnelle : où sont-ils ? que font-ils ? voici quelques éléments de réponse...

Dans le supérieur...

Lorsqu'on pense agrégation et mobilité professionnelle, on pense tout naturellement à l'enseignement supérieur. En effet, chez les personnels enseignants dans les établissements publics du supérieur, 13 115 venaient tout droit du second degré sur un total de 90 730, soit 14 % de l'effectif global. Dans ces 14 %, 55 % était des agrégés, 44 % des certifiés et 1 % d'autres origines dont des PEGC notamment. Cette proportion est relativement stable.

Les champs d'intervention des agrégés diffèrent relativement de ceux des certifiés. En effet, parmi les enseignants du second degré qui enseignent dans le supérieur, pour les sciences et techniques, 3 enseignants sur 4 sont agrégés, contre 1 sur 2 dans le domaine du droit-économie-gestion et lettres-langues vivantes.

...mais aussi ailleurs

Or, si l'enseignement supérieur est une option de mobilité professionnelle pour les enseignants agrégés, elle n'est pas la seule. On constate en effet que la mobilité professionnelle vers des fonctions non enseignantes est aussi très présente chez les agrégés. La dernière étude de la Depp à ce sujet indique que les enseignants agrégés et de chaires supérieures engagés dans un processus de mobilité professionnelle vers des fonctions non enseignantes se dirigent pour moitié vers des postes d'inspection contre 2 % chez les certifiés. À l'inverse, chez les certifiés, la première destination de mobilité est la direction d'EPL pour 53 % d'entre eux alors que chez les agrégés ce taux retombe à 19 %. Pour le reste, des missions d'animation pédagogique (1 %) et d'administration (20 %) ont les faveurs de nos collègues agrégés en matière de mobilité professionnelle.

À noter : parmi l'ensemble des corps de l'Éducation nationale, les agrégés sont ceux qui obtiennent le plus de disponibilités et de détachements, notamment vers l'enseignement supérieur mais pas seulement. Principe de cause à effet, les agrégés sont ceux pour lesquels les taux de démission/rupture conventionnelle sont les plus faibles.

La mobilité professionnelle est au cœur de l'engagement du SE-Unsa car nous savons que c'est un élément capital dans la carrière, et plus largement dans la vie, de chacun d'entre nous. Si vous souhaitez, vous aussi, mettre en œuvre une mobilité professionnelle, vous pouvez dès à présent demander l'accompagnement du SE-Unsa [en complétant notre formulaire](#).